

Je crois au maintien, tant en esprit qu'en fait, de l'identité du Canada, de son droit à déterminer sa propre politique, sans qu'il ait à recourir à une aide extérieure pour le faire.

● (1650)

Ainsi s'exprimait John Diefenbaker en 1963. C'est l'héritage que le premier ministre actuel s'est cru obligé d'invoquer quand il a brigué la direction du parti conservateur. C'est l'héritage qu'il trahit aujourd'hui. Les premiers trahis par cet accord de libre-échange sont les membres du parti conservateur envers qui le premier ministre avait pris des engagements en 1983.

Le premier ministre n'a pas parcouru le Canada pour annoncer qu'il allait conclure un accord de libre-échange avec le président Ronald Reagan. Il a parlé plutôt de moralité, d'honnêteté et de transparence dans l'exercice du gouvernement. Il a dénoncé la politique de l'assiette au beurre, du favoritisme dont nous étions tous écoeurés. On ne peut pas dire pourtant que son gouvernement s'est caractérisé par son ouverture d'esprit, son honnêteté et son absence de favoritisme politique. Je dirais qu'il a poursuivi dans la foulée de son prédécesseur, mais en se rendant coupable en plus d'une trahison avec cet accord de libre-échange qu'il tente maintenant de nous faire ingurgiter.

Après les élections de 1984, le premier ministre est passé à l'action en s'efforçant de rendre nos lois conformes aux désirs des hommes d'affaires américains. Au lieu d'engager des relations fondées sur l'amitié et le respect mutuel, le gouvernement a adopté une attitude servile dégradante devant la puissance commerciale des États-Unis. Nous l'avons vu démembrer l'Agence d'examen de l'investissement étranger, exécuter le Programme énergétique national et supprimer, avec le projet de loi C-22, toute une série de lois sur les produits pharmaceutiques qui assuraient la production de médicaments génériques à peu de frais pour pouvoir satisfaire aux exigences de l'industrie pharmaceutique américaine.

Le gouvernement a laissé des entreprises américaines s'engager dans des secteurs qu'il prétendait vouloir protéger. Il a permis à *Gulf and Western* de s'emparer des éditions *Prentice Hall*. Il laisse *Amoco* mettre la main sur *Dome Petroleum*. Pendant qu'il fait toutes ces concessions, les États-Unis engagent la lutte contre des industries canadiennes vitales. Et le premier ministre qui se contente de sourire au président Reagan, de lui mettre le bras autour des épaules et de chanter à l'unisson avec lui.

Pendant que nous discutons de libre-échange, les États-Unis en profitaient pour investir le territoire des entreprises canadiennes. L'imposition d'un droit compensateur de 35 p. 100 sur le bardeau en est un bel exemple. Le gouvernement a tenté de nous faire croire que cette mesure n'avait eu aucun effet. Mais M. Scott Clarke, un représentant de l'association des fabricants indépendants de bardeau de la Colombie-Britannique en a parlé le mois dernier lorsqu'il est comparu devant le comité chargé d'étudier l'accord de libre-échange. Il s'est prononcé en faveur de cet accord, mais cela ne l'a pas empêché de faire la déclaration suivante:

Comme vous le savez tous, notre industrie s'est vu imposer des droits de 35 p. 100 le 6 juin 1986. Avant cette date, les produits de l'industrie circulaient en franchise de droits. Depuis l'application des droits tarifaires, notre industrie a connu une contraction de la production, des pertes d'emplois et un taux accru de faillite parmi les producteurs. De plus, certaines des activités de notre

Les subsides

entreprise familiale, tout comme celles de certains de nos concurrents canadiens, ont dû cesser au Canada et être déplacées aux États-Unis.

Plus tard, en réponse à une question qu'on lui posait, M. Clarke a évalué à 1 000 environ le nombre d'emplois perdus dans l'industrie canadienne du bardeau à cause des droits de 35 p. 100.

Des droits compensateurs de 15 p. 100 ont été imposés sur le bois d'oeuvre canadien, pour être transformés par la suite en taxe à l'exportation de 15 p. 100. Pour modifier cette taxe nous devons demander la permission aux États-Unis. Nous avons abandonné notre souveraineté sur cette question. C'est pourquoi M. John Sereny, le président de la société *Green Forest Lumber Corporation* de Toronto, l'un des plus importants grossistes de bois d'oeuvre du Canada, a pu déclarer:

Il est plus avantageux d'alimenter le marché de l'Ontario en bois d'oeuvre à partir de la côte ouest des États-Unis que d'acheter le produit en Colombie-Britannique.

Voilà l'effet qu'ont eu sur notre secteur de transformation du bois d'oeuvre ces droits compensateurs de 15 p. 100 convertis en taxe à l'exportation.

On a imposé des droits tarifaires de 85 p. 100 sur la potasse. On a imposé des droits tarifaires de 6 p. 100 sur le poisson démersal de l'Atlantique. Et tout cela se produit alors que le premier ministre fait grand état de l'amitié qui le lie au président Reagan. Il peut bien prétendre avoir négocié l'entente sur le libre-échange en toute bonne foi, mais les Canadiens qui en ont pris connaissance avec une certaine objectivité sont plutôt tentés de parler de simplicité naïve ou de complicité naïve face à un interlocuteur étasunien à l'affût du moindre avantage.

Si je devais prêcher sur cette question, je prendrais un passage du chapitre 2 du livre de Jérémie, où il décrit le peuple d'Israël: «Anesse sauvage, habituée au désert, haletante dans l'ardeur de sa passion, qui l'empêchera de satisfaire son désir? Tous ceux qui la cherchent n'ont pas à se fatiguer».

La passion du premier ministre pour un accord de libre-échange est comme celle d'une anesse sauvage haletante comme disait Jérémie. La façon dont le gouvernement a fait concession après concession est tout simplement obscène. «Nous sommes ouverts», disait le gouvernement. Ce que dit réellement le premier ministre c'est que «le Canada est à prendre».

Entre temps, les Américains ont fait appel au GATT à propos des restrictions canadiennes à l'exportation de saumon et de hareng non transformés. Cela touche directement entre 4000 et 6000 emplois à terre en Colombie-Britannique. Plusieurs petites localités de la province qui dépendent des usines de transformation du poisson seront touchées. La décision provisoire que le comité du GATT a prise le mois dernier était défavorable au Canada. La décision finale n'a pas encore été prise. Elle le sera probablement au début de l'année prochaine.

Des 52 décisions qui ont été prises par des comités du Gatt, 45 ont été acceptées, 5 ont été abandonnées par consentement mutuel, et seulement deux ont été renversées par une assemblée générale du GATT. Par conséquent, nous ne croyons pas beaucoup que, après avoir perdu un premier appel devant le comité du GATT, nous obtenions plus de succès auprès de l'assemblée générale.

Dans le passé, le Canada était libre d'endosser ou de rejeter les décisions du GATT. Comme nous tenons le GATT en haute estime et que nous croyons à ce genre de processus, nous